



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2014

(Annule et remplace la délibération du 5 décembre 2013)

Le dix-huit septembre deux mil quatorze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le onze septembre deux mil quatorze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoît PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean-Luc GUINARD, Isabelle TOURTOIS, Sophie AUGER, Alain BARD, Angélique BOURDIN, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Chrystèle JARNY, Thierry PROUST, Cécile TAVENEAU.

Absents excusés : Fabienne HULCELLE, a donné pouvoir à Sophie AUGER
Marylène GIRAUDON, a donné pouvoir à Benoît PIRON
Sandra VIDARD, a donné pouvoir à Thierry PROUST
Emmanuel ROUSSELOT, a donné pouvoir à Patrick CLISSON
Anthony PEIGNON, a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD

La secrétaire : Cécile TAVENEAU

OBJET : TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM APPLIQUES A COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2014

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération du 5 décembre 2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les tarifs en vigueur au 1^{er} octobre 2014 sont les suivants :

CIMETIERE :

Concession de 50 ans : **50 euros**

COLUMBARIUM :

Concession de 15 ans : 318 euros

Concession de 30 ans : 529 euros

Concession de 50 ans : 740 euros

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Benoît PIRON